

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **13 (1895)**

Heft 133

PDF erstellt am: **11.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Abonnements:**  
(inkl. Porto)  
Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2<sup>te</sup> Semester Fr. 3. — Ausland: Jährlich Fr. 22, 2<sup>te</sup> Semester Fr. 12.  
In der Schweiz kann nur bei der Post abonniert werden; im Ausland auch durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern.  
Preis einzelner Nummern 25 Cts.

**Abonnements:**  
(Port compris)  
Suisse: un an fr. 6, 2<sup>e</sup> semestre fr. 3. Etranger: un an fr. 22, 2<sup>e</sup> semestre fr. 12.  
On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'Etranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Berne.  
Prix du numéro 25 cts.

# Schweizerisches Handelsamtsblatt

## Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Versendung regelmässig <i>Mittwoch</i> und <i>Samstag</i> abends. Nach Bedürfnis erscheint das Blatt auch an andern Tagen.	Redaktion und Administration im schweizerischen Departement des Answärtigen, Abteilung Handel.	Rédaction et Administration au Département fédéral des Affaires étrangères, Division du commerce.	La feuille est expédiée régulièrement les <i>mercredi</i> et <i>samedi</i> soir; elle paraît en outre d'autres jours suivant les besoins.
Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.		Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.	

**Inhalt — Sommaire.**

Handelsregister. — Registre du commerce. — Schweizerische Emissionsbanken: Notenverkehr; Monatsbilanz; Generalmonatsbilanz. — Banques d'émission suisses: Mouvement de billets de banque; Bilan mensuel; Bilan général mensuel.

### Amtlicher Teil. — Partie officielle.

#### Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

#### I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

##### Basel-Stadt — Bâle-ville — Basilea-Città

1895. 15. Mai. Die Firma **E. Woog-Rueff** in Basel (S. H. A. B. Nr. 3 vom 5. Januar 1893, pag. 12) ist infolge Konkurses des Inhabers von Amtswegen gestrichen worden.

##### Wallis — Valais — Vallesse Bureau de St-Maurice.

1895. 14. mai. Par jugement en date du 14 mars dernier, le juge instructeur du district de Monthey a déclaré en état de faillite la raison individuelle **Bachman Jean**, à Monthey (F. o. s. du c. du 21 février 1883, n<sup>o</sup> 24, page 178).

##### Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1895. 13. mai. Le chef de la maison **O. F. Bernheim**, à La Chaux-de-Fonds, est Otto-Firmin Bernheim de Kuttolsheim (Alsace), domicilié à La Chaux-de-Fonds. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie. Bureaux: 30, Rue Jaquet Droz.

13 mai. La raison de commerce suivante a été radiée d'office ensuite de la faillite du titulaire:

**Paul Jeannot succursale Chaux-de-Fonds**, fabrication d'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 1<sup>er</sup> octobre 1890, n<sup>o</sup> 140, page 702). Est en conséquence radiée la procuration conférée par la dite maison à Berthold Pellaton.

14 mai. L'inscription de «l'Association des intérêts généraux du Commerce et de l'Industrie du district de la Chaux-de-Fonds», publiée le 21 novembre 1894, n<sup>o</sup> 250 de la F. o. s. du. c., a été remplacée par la suivante, conformément aux articles 678 et suivants du C. O.

Sous la dénomination de **Association des intérêts généraux du Commerce et de l'Industrie du District de La Chaux-de-Fonds**, il est constitué, à La Chaux-de-Fonds, une association qui a pour but d'employer tous les moyens légaux pour sauvegarder les intérêts de ses membres, étudier et traiter toute question tendant à régulariser dans le canton, plus spécialement dans le district de La Chaux-de-Fonds, le commerce et l'industrie, surtout au point de vue du crédit à accorder par les fournisseurs, et de faciliter la rentrée des créances due aux membres de la société. Les statuts sont du 29 avril 1894. La durée de l'association est illimitée. Peut devenir membre de la société toute personne demeurant dans le district de la Chaux-de-Fonds, exerçant en la forme commerciale une profession, un commerce ou une industrie et qui signe une demande d'admission. Tout sociétaire a la faculté de se retirer de la société moyennant paiement de la finance de sortie et donner par écrit au comité un avertissement de trois mois. Les sociétaires sont tenus au paiement d'une cotisation annuelle, dont le chiffre est fixé chaque année à l'assemblée d'octobre. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de la société, lesquels sont uniquement garantis par les biens de celle-ci. Les communications de l'association se feront valablement dans le journal «National Suisse», paraissant à La Chaux-de-Fonds, et dans les cas prévus par le code des obligations dans la F. o. s. du c. à Berne. Les organes de la société sont: 1<sup>o</sup> L'assemblée générale. 2<sup>o</sup> Le comité composé de dix membres. 3<sup>o</sup> L'administration. La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective du président, du secrétaire et du caissier. Le président est Charles-François Redard, le secrétaire Alfred Schneider-Robert et le caissier Abraham Grumbach, tous domiciliés à La Chaux-de-Fonds.

##### Bureau de Neuchâtel.

16 mai. La société en nom collectif **Gebroüder Wyler**, au Landeron (F. o. s. du c. du 7 juillet 1893, n<sup>o</sup> 157, page 640), est dissoute; la liquidation étant terminée, sa raison est radiée.

##### Gené — Genève — Ginevra

1895. 15 mai. La société en nom collectif **Estève et Retana**, négociants en vins et autres produits d'Espagne, à Genève (F. o. s. du c. du 19 mai 1894, n<sup>o</sup> 121 page 493), est déclarée dissoute dès le 25 avril 1895. L'actif et passif de la société ayant été remis à la maison «Martinez et C<sup>o</sup>» ci-après désignée, elle se fait radier du registre du commerce.

15 mai. La maison **Martinez et C<sup>o</sup>**, établie à Almansa (Province d'Albacète, Espagne), a rétabli, à Genève, sous la même raison sociale, une succursale qui a commencé le 25 avril 1895, et a repris, dès cette date,

la suite des affaires et l'actif et passif de la maison «Estève et Retana» ci-dessus radiée. Les chefs, associés en nom collectif, sont Don Juan Martinez, à Almansa; Eleuterio Estève et José dit Joseph Estève, tous d'origine espagnole, et les deux derniers domiciliés à Genève. La maison a pour objet le commerce des vins et autres produits d'Espagne et sera représentée vis-à-vis des tiers par la signature de l'un des trois associés. Locaux: 14, Rue Rousseau.

15 mai. Aux termes d'actes reçus par M<sup>e</sup> Albert-Henri Gampert, notaire, à Genève, les 20 avril et 2 mai 1895, il a été constitué, sous la dénomination de **Fabrique suisse de Porcelaine (Société anonyme)**, une société anonyme, dont le siège a été fixé à Frontenex (commune des Eaux-Vives). Cette société a pour objet le rachat et l'exploitation de la fabrique de porcelaine créée aux Eaux-Vives, canton de Genève, par Swift, Troll et C<sup>o</sup>; éventuellement, son champ d'opérations pourra s'étendre à la représentation de fabriques de faïences, de fabriques de porcelaines artistiques étrangères, ainsi qu'à toutes les branches se rattachant à ce genre d'industrie. La durée de la société est illimitée. Le capital social a été fixé à la somme de deux cent cinquante mille francs (frs. 250,000), divisé en 500 actions de 500 francs chacune, au porteur. Sur les 500 actions, il en a été remis 160, entièrement libérées, à Swift, Troll et C<sup>o</sup> en paiement, à due concurrence de leur apport. Les 340 actions restant ont toutes été souscrites, et il a été fait un premier versement de 250 francs sur chaque action. Il a été créé, en outre, 110 bons de jouissance, au porteur, qui ne font pas partie du capital social. Les publications de la société seront faites par des avis insérés dans la «Feuille des avis officiels du canton de Genève» et dans la «Feuille officielle suisse du commerce». La société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq à neuf membres pris parmi les actionnaires et élus par l'assemblée générale pour trois ans. Pour tous actes à passer et signatures à donner le conseil d'administration est valablement représenté par deux administrateurs signant collectivement. Il peut aussi déléguer ses pouvoirs à l'un des directeurs porteur d'un extrait du procès-verbal constatant cette délégation. Les administrateurs actuels, au nombre de sept, sont: Louis Collart; Gustave Goegg; Charles Nicole; John Rehffous; Conrad Uhlmann; Charles Vuille, et Philippe Guye, tous à Genève. Usant des pouvoirs à lui réservés par les statuts, le conseil d'administration, réuni le 14 mai courant, a nommé directeur commercial Wilhelm Nonnenmacher, à Genève. Ce dernier engage la société par sa signature apposée collectivement avec celle d'un des administrateurs.

### Notenverkehr zwischen den schweizerischen Emissionsbanken Mouvement de billets entre les Banques d'émission suisses im Monat April 1895 — au mois d'avril 1895.

Ordnungsnummer n <sup>o</sup> d'ordre	Banken — Banques		
	Erhaltene eigene Noten Propres billets reçus	An die emittierende Bank gemachte Noten Billets expédiés à la Banque qui les a remis	
	Fr.	Fr.	
1	St. Gallische Kantonalbank . . . . .	267,100	90,900
2	Basellandschaftliche Kantonalbank . . . . .	74,300	3,050
3	Kantonalbank von Bern . . . . .	596,650	1,324,000
4	Banca cantonale ticinese . . . . .	14,450	1,200
5	Bank in St. Gallen . . . . .	256,450	28,900
6	Crédit agricole et industriel de la Broye . . . . .	6,500	2,000
7	Thurgauische Kantonalbank . . . . .	6,500	7,400
8	Aargauische Bank . . . . .	22,150	38,650
9	Toggenburger Bank . . . . .	16,650	25,950
10	Banca della Svizzera italiana . . . . .	35,750	15,900
11	Thurgauische Hypothekenbank . . . . .	5,900	35,250
12	Graubündner Kantonalbank . . . . .	31,200	33,100
13	Luzerner Kantonalbank . . . . .	63,650	112,350
14	Banque du commerce . . . . .	1,570,450	819,100
15	Appenzell A./Rh. Kantonalbank . . . . .	23,700	10,750
17	Bank in Basel . . . . .	491,700	741,000
18	Bank in Luzern . . . . .	37,300	11,850
19	Banque de Genève . . . . .	643,100	1,168,800
21	Zürcher Kantonalbank . . . . .	1,116,200	794,450
23	Bank in Schaffhausen . . . . .	38,500	—
24	Banque cantonale fribourgeoise . . . . .	10,900	8,200
26	Banque cantonale vaudoise . . . . .	571,000	208,400
27	Ersparniskasse des Kantons Uri . . . . .	15,000	6,650
28	Kantonale Spar- und Leihkasse von Nidwalden . . . . .	11,050	2,800
30	Banque cantonale neuchâteloise . . . . .	413,800	280,000
31	Banque commerciale neuchâteloise . . . . .	427,500	933,100
32	Schaffhauser Kantonalbank . . . . .	12,650	25,200
33	Glarner Kantonalbank . . . . .	27,700	36,300
34	Solothurner Kantonalbank . . . . .	29,300	25,400
35	Obwaldner Kantonalbank . . . . .	13,050	1,250
36	Kantonalbank Schwyz . . . . .	24,000	4,850
37	Credito Ticinese . . . . .	20,450	14,700
38	Banque de l'Etat de Fribourg . . . . .	50,100	73,950
39	Zuger Kantonalbank . . . . .	900	500
	<b>Total</b>	<b>6,885,900</b>	<b>6,885,900</b>
	März — <i>Mars</i> . . . . .	15,666,000	15,666,000
	Février — <i>Février</i> . . . . .	12,634,000	12,634,000
	Januar — <i>Janvier</i> . . . . .	12,329,600	12,329,600
	<b>Durchschnitt des II. Semesters 1894</b> <i>Moyenne du II<sup>me</sup> semestre 1894</i>	<b>8,359,000</b>	<b>8,359,000</b>





